

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON | AVRIL 2014 | N°2



la Cité des Vents

RESTAURANT • PIZZERIA
LOUNGE BAR • VINOOTHÈQUE

Cuisine française
et italienne

Pizza au feu
de bois

Soirées musicales tous
les vendredi et samedi

Rue Coupe Gordon-Bennett 3 - CH-1219 Le Lignon – Genève
Tél +41 22 797 10 70 - Fax +41 22 797 10 71
www.lacitedesvents.ch - info@lacitedesvents.ch



pharmacie du lignon

articles de droguerie photos
parfumerie diététique

Votre assureur suisse.

helvetia

Philippe Gerbex

Conseiller en Assurances et Prévoyance

Helvetia Assurances

Agence Principale de Genève-Aéroport

rte de colovrex 16, 1218 Le Grand-Saconnex, Suisse
T +41 58 280 82 96, M +41 76 587 57 39, F +41 58 280 82 80
philippe.gerbex@helvetia.ch, www.helvetia.ch

LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

» AÏRE - LE LIGNON «

VOTRE DENTIER REPARÉ DANS LA JOURNÉE

reparation-dentier.ch

nous fabriquons aussi des prothèses



H-R. Vetterli



022 797 26 30



R. Scotolati



**Service
à domicile**

» Adresse
10, ch. du Château-Bloch
1219 Le Lignon
2ème étage

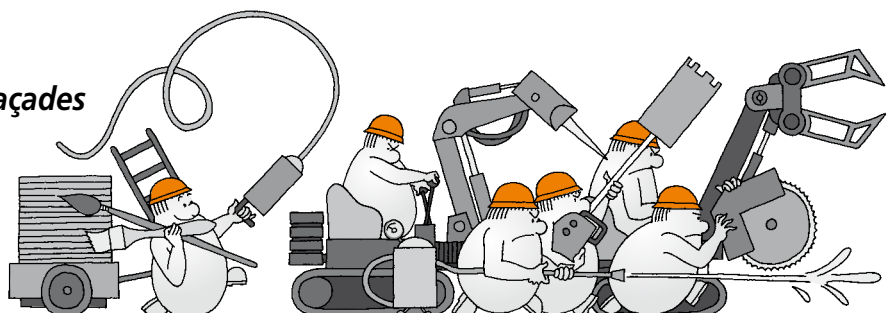
Le spécialiste
 de la prothèse
dentaire depuis
30 ans

dmb

www.dmbsa.ch

démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmbsa.ch
www.dmbsa.ch



ECHO

Aïre-Le Lignon

Le journal de l'Association des Intérêts d'Aïre-Le Lignon

www.aiali.ch

Retrouvez-nous sur notre site Internet

Cotisation annuelle 2014

Frs 30.- minimum

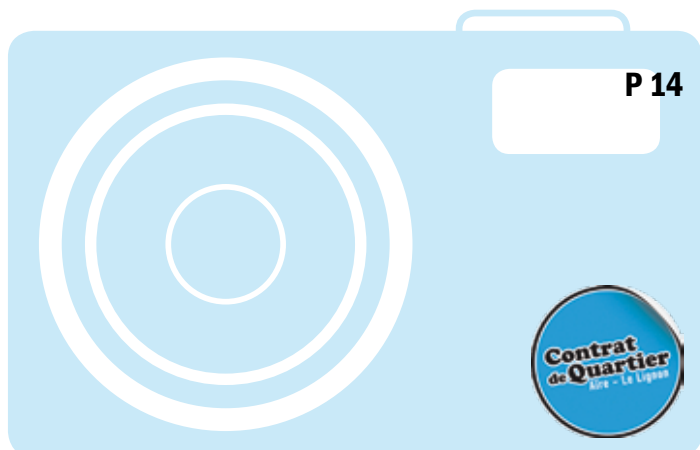
CCP 12-15388-4

Prochaine parution

16 mai

Délai de remise des textes

5 mai



ÉDITORIAL

4

C'est l'printemps

L'ÉCHO DU MOIS

4-5

L'éphéméride

Écho du passé

EN DIRECT DE LA MAIRIE

6-7

Conseil municipal

Initiative populaire communale

Démographie

LA VIE DU QUARTIER

8-9

Ça roule au Lignon

Circulation au Lignon

Promenades pédestres dans la Commune

Fête du bonhomme d'hiver au Jardin Robinson

ECHOS D'AILLEURS

10-11

Course du coteau de Bernex

Encore un incendie!

La feuille de trèfle

Les animaux de l'année

LA VIE DE L'ASSOCIATION

12

Assemblée générale 2014

CHEZ VOUS

12-13

Parlons jardinage

La recette de Tante Lotte

AGENDA ET SORTIES

14

Avril-mai 2014

Expo photo du concours du contrat de quartier

Impressum

Paraît 8 fois par an
Tirage de 5'000 exemplaires

Rédaction
Robert Borgis
T 022 970 13 60
rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10
1210 Châtelaine

Graphisme, mise en page
Actual Pub

Photo couverture
© Blaise Lambert

Publicité
Actual Pub
T +41 22 343 0 343
Benoît Stolz
T +41 78 721 14 72
sportmag@vtx.ch
Dominique Poupaert

Site internet
www.aiali.ch

Editeur
Association des Intérêts
d'Aïre – Le Lignon

Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur
Reproduction autorisée
avec mention de la source

Abonnement de soutien
CCP 12-15388-4 (selon désir)

Comité 2012-2013
Président
Rafael Gemes
076 231 90 84

Membres
Mme Michèle Finger
MM. Francis Ballager;
Robert Borgis; Alain Gaumann;
Yves Magnin; † Michel Paley;
Roland Rey-Mermier;
Daniel Rochat
et Hans-Ruedi Vetterli

Membres suppléants
Mmes Monique Huissoud
et Yannick Lachat
M. Antoine Alarcon



Voici donc le deuxième numéro de l'an de grâce 2014 qui arrive avec l'une des plus belles saisons de l'année, le printemps qui a commencé, selon le calendrier le 20 mars dernier et qui est le prélude, du moins nous l'espérons, aux magnifiques journées ensoleillées qui devront nous faire oublier les jours gris de l'hiver.

Renouveau donc de la nature accueilli avec plaisir par tous et souvent chanté par le poète :

*La froidure paresseuse
De l'hiver a fait son temps
Voici la saison joyeuse
Du délicieux printemps*

Ce renouveau n'est pas réservé exclusivement à la nature, mais également aux sociétés et associations avec, en cette période, la tenue de leur assemblée générale qui marque le bilan de l'exercice écoulé et le départ d'un nouveau programme d'activités.

Notre Association n'échappe pas à ce rituel et c'est donc le jeudi 8 mai, à la buvette de l'école d'Aïre, qu'elle invite la population de la presqu'île à participer à cette réunion qui marquera, de manière officielle, le départ de nos activités, avec l'espoir (le rêve est permis!) de trouver de nouvelles énergies au Comité pour les réaliser.

En effet, comme la Nature, les sociétés, associations, etc. ont besoin - et notre Association n'échappe pas à cette règle - d'ouvriers, de soins attentifs, de l'apport d'éléments revitalisants ou fortifiants pour pouvoir donner de bons résultats, sans oublier cet «engrais» indispensable : le soutien financier qu'apporte le paiement de la cotisation annuelle (**CHF 30.- minimum en 2014**)

Mais, au terme, de ce numéro printanier, le rédacteur ne veut pas terminer cet «édito» un peu sévère sans céder son stylo (pardon son «ordi») au luth du poète :

*Le printemps pour la jeunesse
Le printemps pour tous les sages
Le printemps qui rajeunit la vieillesse
En semant l'amour à tout âge.*

**Jeudi 8 mai 2014 à 19 h 30
Buvette de l'école d'Aïre
ASSEMBLEE GENERALE**

L'ÉPHÉMÉRIDE

Avril

Les Romains avaient donné à ce mois, qui succède à Mars le nom d'**aprilis**, du latin «aperire» signifiant «ouvrir» soit parce que durant ce mois les bourgeons commencent à s'ouvrir, soit parce que la terre semble ouvrir son sein en se couvrant d'une nouvelle végétation. Il était consacré à la déesse Cybèle, la mère des dieux, dont le principal temple se trouvait à Pessinonte, en Phrygie où elle était adorée sous la forme d'une pierre noire, tombée du ciel.

Le 1^{er} avril, chaque année, les Grecs se rassemblaient autour du temple de Thésée, le vainqueur du Minotaure, pour exécuter des danses nationales, des jeux et des chants. Si de nos jours ces festivités ont disparu, nous avons, par contre, conservé la coutume du «**poisson d'avril**» en nous égayant aux dépens des autres. Plusieurs versions sont proposées sur l'origine de CES plaisanteries. L'une d'elles propose que le mois d'avril est la période où le maquereau est le plus abondant et sa pêche commence au début du mois. Lorsque des pêcheurs revenaient avec un maigre résultat et, pour ne pas avouer leur pêche infructueuse, ils prétendaient que leur bateau avait coulé au retour, ils étaient accueillis par des cris : «Ah! Ah!, c'est du poisson d'avril»

Cette année, durant ce mois, les chrétiens célébreront **la Fête des Rameaux** - dimanche 13 avril - qui commémore l'entrée solennelle de Jésus à Jérusalem où il fut acclamé par une foule agitant des palmes et également la Passion du Christ et sa mort sur la croix et les 20 et 21 avril **les fêtes pascales** (Pâques étant fixé le 1^{er} dimanche suivant la pleine lune de l'équinoxe de printemps).

Durant le mois d'avril les jours augmentent de 67 minutes et le 20 le Soleil entre dans le signe du **Taureau** dont le natif du 1^{er} décan pourra dire «ouf»! 2013 n'a sans doute pas été facile. En comparaison, 2014 sera (presque) un long fleuve tranquille. L'association Jupiter-Neptune apportera de l'enthousiasme. De mi-juillet à mi-septembre des envies de vous lâcher pourront vous atteindre, mais il faut bien se dégourdir les jambes de temps en temps.

Pour le 2^e décan, il faut commencer l'année de bon pied et profiter des bienfaits de Jupiter. Il faut oser et se lancer pour récolter ce qui a été semé en fin d'année 2013. Attention, de fin mai à mi-novembre le natif du 2^e décan risque d'être freiné et/ou contrarié par l'opposition de Saturne

Le natif du 3^e décan ne doit pas, jusqu'au mois de mai, s'emballer, l'opposition de Saturne est réputée pour jouer avec la pédale de frein. Des retards, quelques difficultés et un tempo globalement contrarié, il vaut mieux se montrer prudent et fataliste.



ÉCHO DU PASSÉ

«La question que vous avez à trancher est simple: voulez-vous créer un espace de liberté pour les animaux et les plantes, d'où toute influence humaine est, autant que possible, exclue» déclare le député Walter Bissegger à la tribune du Parlement fédéral à Berne, le 25 mars 1914. Et il a été entendu :

Le 3 avril 1914, par arrêté fédéral, la Confédération décide la création d'un **Parc national en Basse-Engadine (Grisons)** où la flore et la faune naturelles devront demeurer

intactes et sans intervention humaine, à l'écart de toute action ne correspondant pas au but du parc national.

La nature règne en maîtresse dans les 170 kilomètres carrés de ce parc, Avec 80 kilomètres de chemins pédestres, des sentiers nature didactiques ainsi que des excursions organisées pour les enfants et les familles, l'homme y a tout de même sa place. Il sera officiellement créé le 1^{er} août 1914.

Le dicton du mois

Avril pluvieux, Fait mai joyeux

La pensée du mois

En vieillissant, je sais que tout s'en va... et j'aime tout plus passionnément !

Emile Zola

Le truc du mois

Tenir les abeilles à l'écart

La saison avance et rien de plus agréable, avec les beaux jours, que de prendre des repas dans le jardin.

Cependant, les abeilles s'invitent souvent au festin. Pour les chasser, parsemez quelques clous de girofles autour de la table, à environ un mètre de distance. Vous pouvez aussi les mettre dans les pots de fleurs de votre jardin.



A l'heure du vélo...

Une initiative soutenue par tous les commerçants.



Lignon Centre

Le bonheur à votre porte!

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Autorisations de construire

Du 8 mars au 1^{er} avril

M. et Mme Codemo

construction d'un sas d'entrée
ch. du Renard 64

Mme C-A Forel

installation capteur solaire
ch. des Platières 27

Mme K. Cescon

construction deux villas
mitoyennes, couverts à voiture,
démolition piscine
ch. des Bois-Jaquet 19d,10e

Service de la cohésion sociale

RECTIFICATIF

Dans le communiqué paru dans le numéro de mars 2014 (page 11), à part la coquille, une erreur s'est également glissée dans l'information relative à l'horaire de ce service.

L'horaire d'ouverture, dès le 1^{er} avril 2014, du Service de la cohésion sociale, sis à l'avenue de l'Étang 4, est du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Fermé le mardi toute la journée.**

Merci d'en prendre note et de bien vouloir nous excuser de cette erreur.

Rappel de saison

Tondeuses à gazon et machines de jardin

Revoici les beaux jours avec le retour des travaux de jardinage et d'entretien.

Bon courage à tous et surtout merci de ne pas oublier, en les effectuant, les dispositions légales concernant la tranquillité publique qui prescrivent que l'usage des tondeuses à gazon et machines de jardins (souffleuse, tronçonneuse, motoculteur, etc.) équipées d'un moteur à explosion est **INTERDIT, du lundi au vendredi, de 20h à 8h, ainsi que les dimanches et jours fériés.**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 mars 2014

Le Conseil municipal, présidé par M. Xavier Chillier (Verts), après l'acceptation du procès-verbal de la séance du 28 janvier, la prise de connaissance des communications du Bureau et du Conseil administratif, a voté à l'unanimité, après son passage en Commission de l'environnement une motion - déposée en 2009 par les Socialistes et les Verts - demandant au Conseil administratif de travailler avec le Canton, les communes, UNIRESO et toute autre entité concernée en vue de présenter **un projet de ligne urbaine et régionale sur le Rhône.**

Cette motion demande donc l'étude d'une offre de transport variée desservant l'ensemble des quartiers de la Commune, Cette desserte fluviale ayant l'avantage de relier certains quartiers entre eux (Aire, Le Lignon, Vernier-Village) en ligne directe, ainsi que le Bois-des-Frères et d'autres communes (Onex, Bernex, Confignon et Satigny).

Par 21 oui, 8 non (MCG) et 2 abstentions (PLR et Indépendant) ouverture d'un crédit de CHF 200'000.- destiné à la mise en place d'une zone bleue avec macarons à Vernier-Village.

Un pétition avec 49 signatures d'habitants des chemins de Crotte-au-Loup, Sorbier et Petite-Garenne relative au trafic routier sur le chemin de Crotte-au-Loup, suite à la fermeture du chemin de Mouille-Galand, est prise en considération à l'unanimité et envoyée à la Commission de l'environnement et de la mobilité.

Même unanimité pour la demande de crédit pour la rénovation des vitrages de la maison du Vieux-Lignon, avec le renvoi en Commission des bâtiments.

L'annulation de la délibération du 29 mai 2012 ouvrant un crédit pour l'achat d'une parcelle au chemin des Myosotis à Vernier est acceptée par 22 oui, 1 non (PLR) et 10 abstentions (MCG).

Cet achat devait permettre à la population de Vernier de pouvoir bénéficier de logements à des prix abordables. Or cette parcelle est située dans un périmètre identifié comme un secteur soumis à l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (gazoduc) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (bruit des avions). De ce fait, le Conseil administratif a donc renoncé à cette acquisition. Relevons qu'au cours du débat, Mme Christina Messner(UDC) fait remarquer qu'il faut savoir si «on garde l'Aéroport ou les habitants!» tandis que M. Xavier Chillier (Verts) relève que la théorie du Conseil d'Etat voulant que Vernier n'est pas vivable est inacceptable.

Ouverture, par 30 oui et 2 abstentions, d'un crédit supplémentaire pour l'exercice 2014 de CHF 175'000.- destiné à l'engagement du personnel d'encadrement et administratif nécessaire à l'exploitation du groupe HarmoS-EVE de Vernier-Village.

Prise en considération des projets de délibération et envoi aux commissions concernées relatifs au crédit destiné aux travaux de mise en conformité de surfaces destinées à recevoir un groupe HarmoS-EVE à Vernier-Village; au crédit pour la réalisation d'une maison de quartier au Chemin de Maisonneuve à Châtelaine; à un crédit supplémentaire pour la construction du pavillon de l'enfance et du parc public à Vernier; un crédit pour la mise aux normes et l'extension de la cuisine de l'école d'Avanchet-Salève; un crédit pour la transformation du Centre quartier en restaurant et création du nouveau centre de quartier et création d'un espace d'expositions dans l'édicule N°4 aux Libellules; un crédit pour le remplacement du revêtement des trois terrains de tennis de Vernier.

Le rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative communale «contre le blocage de la circulation route de Vernier, à l'entrée du Village, pour la qualité de vie», lancée par le Mouvement des citoyens genevois et ayant recueilli le nombre exigé de signatures (2'263) a été accepté par 23 oui et les abstentions d'un indépendant et du groupe MCG. (voir encadré)

Une motion déposée par Mmes Mattenberger (PLR) et Meissner (UDC) invitant le Conseil administratif à organiser une séance avec les comités des divers groupements de jardins familiaux de Vernier, de définir les mesures à prendre pour sécuriser les jardins familiaux et informer le législatif des démarches entreprises, est acceptée par 23 oui et 9 abstentions.

La motion socialiste pour étudier la possibilité d'une implantation d'en Centre d'amusement indoor pour un public de 7 à 77 ans sur le territoire de Vernier est prise en considération et transmise à la Commissions des sports

A l'unanimité, Mme Christina Meissner /UDC) est désignée comme représentante de son parti dans les comités de pilotage des Contrats de quartier d'Aire-Le Lignon, de Châtelaine et des Avanchets, en remplacement de M. Mikael Meyer, démissionnaire.

Mme Christina Meissner (UDC), à travers une interpellation déposée, pose diverses questions relatives à la démolition plutôt qu'à une rénovation du Cycle d'Orientation du Renard.

INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE

Par arrêté du 26 mars 2014, le Conseil d'Etat déclare que l'initiative populaire communale à Vernier «Contre le blocage de la circulation route de Vernier à l'entrée du Village, pour la qualité de vie» **est nulle**, au motif que la circulation relève de la compétence du canton et non de la commune et qu'**elle sera traitée comme une pétition adressée au Conseil d'Etat**.

Le présent arrêté est susceptible d'un recours à la Chambre administrative de la Cour de justice, dans un délai de 30 jours.

Suite à cette décision d'annulation, le Conseiller administratif Yvan Rochat a déclaré à la presse (voir Tribune de Genève du 30 mars) que des solutions sont envisagées pour lesquelles un courrier a été adressé au Conseil d'Etat, demandant l'installation d'une caméra capable de détecter les plaques soit étudiée, comme pour le test qui sera fait à la rue du Rhône, cela signifiant que le «tourner à droite» serait rouvert, mais seuls les habitants pourraient l'emprunter,



DÉMOGRAPHIE

Population

Passant de 34'910 habitants à fin janvier à 34'977 à fin février 2014, soit une augmentation de 67 personnes, Vernier continue donc à enregistrer une progression de ses habitants qui se répartissent ainsi: Suisses: 8'927 hommes et 10'009 femmes et les étrangers avec 8'470 hommes et 7'571 femmes.

En ce qui concerne le chômage, à fin février 2014 la Commune comptait 1093 chômeurs, soit malheureusement une augmentation de 41 par rapport à fin décembre 2013 (1952), sans compter dans ces chiffres les demandeurs d'emploi non chômeurs (271).

Décès annoncés du 7 au 28 mars

Andrey née Vauclair, Béatrice Geneviève Marie, 1924, av. du Lignon 77

Berclaz, René Jules, 1941, ch. de l'Etang 66
Chaulmontet née Pittet, Simone Marie
Françoise, 1925, ch. de l'Ecule 1C/La Châtelaine
de Sousa née de Campos, Caroline Rose, 1929, av. du Lignon 31

Fonseca, Maria José

1959, av. Henri-Golay 12c

Hofer, Bernard René, 1941, ch. des Grillons 4b

Mai, Huu Chi, 1938, ch. des Caribous, 10

Jeanmonod, René Fernand

1927, rte de Peney 45

Piccone, Nicola, 1939, av. du Lignon 63

Pisteur née Lazzarotto, Pia Antonia

1925, ch. du Renard 68

Rigamonti, Riccardo Luigi

1928, av. du Lignon 27

Rizzo née Berterame, Anna Maria

1929, ch. de Bois-Jacquet 10c

Soumah, Mohamed Lamine

1978, rte du Bois-des-Frères 73

*Les gens que nous avons aimés
ne seront plus jamais où ils
étaient, mais ils sont partout
où nous sommes*

Le saviez-vous?

Le nom du **Chemin des Bois-Jacquet**, cette artère partant du chemin des Sellières en direction du Rhône (sans issue) et du chemin des Milans, rappelle que les forêts qui s'étendaient sur cette région faisaient partie du domaine des Charmilles, propriété de la famille Jacquet. Bien que ce nom soit très répandu dans notre région - Genève en compte six familles distinctes - il s'agit sans doute ici des Jacquet originaires du Pays de Gex, qui se firent connaître à Genève par plusieurs magistrats: Pierre Jacquet (1679-1731) fut successivement conseiller, auditeur, châtelain de Peney - c'est-à-dire représentant de l'autorité seigneuriale de la ville sur ce mandement - syndic et finalement lieutenant de la justice. Son fils, également nommé Pierre (1797-1790, suivit lui aussi la hiérarchie des fonctions publiques de la cité; nous savons qu'il rédigea son testament sur son domaine des Charmilles.

Petites annonces

Ne jetez pas les timbres postaux usagés

Evelyne récupère tous les timbres usagés, de tous pays, du plus petit au plus élaboré. Conservez donc ceux de votre courrier que vous pourrez, ensuite, lui offrir! Une partie sera remise à une action humanitaire.

Chacun reçoit du courrier oblitéré. Après lecture, merci de ne plus jeter aux papiers les timbres du courrier reçu et de les garder pour Evelyne.

Suite à nos annonces, des lecteurs et lectrices ont déjà répondu à cet appel. Merci de votre geste sympathique et facile à réaliser et à poursuivre.

Contact

Evelyne, T 079 277 90 69

Service des pompes funèbres

Ouvert 7 jours sur 7
Permanence téléphonique
24 heures sur 24

Tél. 022 418 60 00

Avenue de la Concorde 20
1203 Genève



VILLE DE
GENÈVE

Boutique 2000

«du déjà porté» Le Lignon



Les nouveautés printemps-été arrivent

La boutique 2000 vous propose un choix de vêtements, à bas prix, pour dames et enfants, du bébé à l'adolescent, des vêtements de grossesse, des sacs à main et des bijoux.

Avec le printemps et bientôt les beaux jours de l'été, il est temps de revoir sa garde-robe et libérer vos armoires de vos habits devenus peut être superflus.

Ouverture

lundis de 14h à 17h, le 1^{er} lundi du mois de 14h à 19h et le jeudi de 15h30 à 18h. Fermeture durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Adresse

rez inférieur, derrière l'église catholique du Lignon

Renseignements

T 022 796 41 81
079 301 14 17
022 796 59 12
022 796 59 12

Dealer arrêté au Lignon

Relevé dans la Tribune de Genève que le jeudi 13 mars dernier, la Police municipale de Vernier a interpellé à l'avenue du Lignon un homme correspondant au signalement d'un cambrioleur venant d'agir dans les environs.

2,5 grammes de marijuana ont été retrouvés sur lui et la police cantonale a découvert à son domicile 195 grammes de la même drogue et 690 francs dissimulés dans une armoire. L'individu, un Genevois, a reconnu se livrer à un trafic.

ÇA ROULE AU LIGNON

40 ans pour le Sprinter Club Lignon!

C'est le samedi 5 avril dernier que le **Sprinter Club Lignon** - l'Association présidée par Monsieur Patrick Salome et qui renaît selon les fondamentaux mis en place lors de sa création : esprit de camaraderie, convivialité et envie d'offrir aux jeunes la possibilité de s'initier à la pratique du cyclisme en toute simplicité - a fêté ses 40 ans d'existence.

À l'occasion de cette journée festive, **soutenue par les commerçants de Lignon Centre**, différentes animations ont été organisées sur l'esplanade du centre du Lignon. Les prix remis aux 4 catégories ont été décernés par Monsieur Pierre Ronjet, maire de la ville de Vernier.

Cette journée a permis aux élèves des écoles du Lignon de se découvrir à la pratique du cyclisme de compétition sur un parcours chronométré de 600m.

En fin de journée tous les membres se retrouvaient pour une soirée conviviale à la Ferme du Lignon, hommage aux 40 ans du Club. Lors de cette même journée, s'est déroulée la 1^{ère} manche comptant pour le IAM junior challenge, un championnat réservé aux jeunes âgés de 9 à 16 ans.



Les autres manches auront lieu le 7 juin, 22 juin et 27 septembre prochain.

Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le site internet de l'équipe professionnelle Suisse de cyclisme IAM Cycling.

Avis aux amateurs, les 30 et 31 mai prochains, se dérouleront au Lignon Centre, des journées spéciales Quickline Rollensprint, animation qui ravira sans aucun doute les enfants.

N'hésitez pas à consulter le site Internet www.sprinterclub.ch afin de vous tenir informé des nombreuses activités du club!



Les prix remis aux 4 catégories ont été décernés par Monsieur Pierre Ronjet (à droite)

CIRCULATION AU LIGNON

Réglementation de poids !

Dans la Feuille d'avis officielle du 11 mars est publiée l'enquête publique concernant la demande du Comité central du Lignon d'interdire, pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules lourds sur l'esplanade sise sur l'avenue du Lignon 1-9.

La dalle de celle-ci, ainsi que les rampes d'accès supportent un poids maximal de 3,5 tonnes. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont autorisés de manière exceptionnelle, mais la circulation doit être strictement

interdite aux véhicules de plus de 16 tonnes. L'accès aux rampes est protégé par une barrière dont l'ouverture est contrôlée par le Comité central.

Il y a lieu de réglementer l'accès à l'esplanade afin d'assurer qu'aucun véhicule de plus de 16 tonnes puisse circuler si les barrières se retrouvent ouvertes et il convient donc d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 16 tonnes sur les aménagements concernés.

PROMENADES PÉDESTRES DANS LA COMMUNE

Avec l'arrivée des beaux jours, on a parfois l'envie d'une petite balade pour s'oxygéner un peu ou simplement de voir la Commune sous un autre angle.

Une première idée de parcours vous est proposée : À partir de la passerelle du Lignon vous pourrez emprunter les chemins du Rhône qui longent le fleuve jusqu'à l'usine Givaudan. Ce chemin, entièrement rénové, fera la joie de nombreux randonneurs et grâce à la passerelle de Chèvres, il est possible de revenir par l'autre rive et de faire ainsi une promenade en boucle.

Les chemins du Rhône : Une façon de voir la commune sous un autre angle en reliant les

quartiers : Avanchets, Châtelaine, Libellules, Aïre-Le Lignon et Vernier-Village. Sur le parcours, des totems renseignent les promeneurs sur l'intérêt des parcs à visiter, la signalisation indique le temps nécessaire pour s'y rendre et la direction à prendre. Une jonction permet d'effectuer l'excursion en boucle.

Contact

Service des espaces verts
T 022 306 07 00
sevv@vernier.ch

FÊTE DU BONHOMME HIVER

Les habitants - enfants et adultes - étaient invités, le vendredi 21 mars, à venir fêter, avec un jour de retard certes, l'arrivée du printemps et à brûler le bonhomme hiver.

Tradition commune, largement répandue dans nos pays où l'hiver occupe de longs mois, et où la population se libérait symboliquement de l'Hiver en offrant au bûcher une poupée de chiffons personnalisant cette saison.

Dès 16 heures, dans le préau de l'école primaire du Lignon diverses animations pour les enfants (jeux divers, maquillage, etc. avec un goûter offert par l'Association des parents d'élèves du Lignon, avant la parade dans la Cité avec la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon.

Le «bonhomme hiver 2014» du Jardin robinson a été baptisé «**Montacule**», dans le cadre d'un concours mis en place, à même la fête et où les enfants pouvaient donner un nom au personnage vedette de la soirée avant la tirage

au sort effectué par un très jeune spectateur, désigné en toute dernière minute dans la foule et c'est donc deux minutes avant la mise à feu que le «Bonhomme hiver» a été dénommé, en rappelant qu'il a été réalisé conjointement par la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon et le Jardin robinson.

Durant la parade et en attendant la mise à feu, les spectateurs ont pu applaudir les numéros (jonglerie, cracheur de feu, etc.) de la Compagnie «**Oudelalie**» de Chambéry, des professionnels du spectacle français. La soirée s'est poursuivie et terminée à la Carambole avec une disco ouverte à tous.

Bravo aux organisateurs et aux participants de cette sympathique fête printanière.



Les Joyeux dimanches

Pour tous ceux qui aimeraient passer un moment en bonne compagnie et partager un repas simple de manière conviviale:

Le «Réseau solidarité d'Aïre-Le Lignon» vous le propose, un dimanche par mois.

prochain rendez-vous

Dimanche 4 mai à 12h15
Centre de quartier du Lignon
(sous l'église catholique)

Au menu

Couscous royal

Inscription

Participation de CHF 7.- minimum par personne Le vin est en supplément. Nombre de places limité à 60 personnes. Inscription jusqu'au vendredi 2 mai - **dernier délai!** - à 12h, dernier délai en téléphonant à M. Walter HATT 022 796 62 79 ou M. Oronzo Vergari 022 796 80 07.

Zone de développement

Création d'une zone de développement 3 au Lignon*

Le Grand Conseil a accepté le projet de loi modifiant les limites de zone avec la création d'une zone de développement 3 située entre la route de l'Usine-à-gaz et les chemins de Château-Bloch et Henri-de-Büren

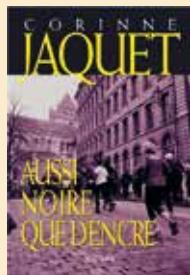
* La 3^e zone est destinée aux grandes maisons affectées à l'habitation, au commerce et aux activités du secteur tertiaire (gabarit max. 21m). Elle comprend pour l'essentiel la région dont la transformation en quartiers urbains est fortement avancée.

Parcours Vita

Autorisation reçue

Dans ses communications, lors du Conseil municipal du 11 mars, le Conseil administratif a annoncé avoir reçu, ce jour, l'autorisation de construire le «Parcours Vita» qui sera réalisé dans les meilleurs délais, en 2014, sur un terrain de la Ville de Genève au Bois-des-Frères.

Un livre, un écho



**Aussi noire
que d'encre**

De Corinne Jaquet
Edition Slatkine
256 pages
Prix éditeur: CHF 29.-

De retour à Genève après treize ans d'absence, une ancienne championne de la Course de l'Escalade voit plonger dans le drame une vie jusqu'ici limpide. Il y a d'abord son père, un fondateur de la Course, qui décède dans des circonstances étranges. Le malheur frappe ensuite tous ceux à qui elle essaye de se raccrocher. Et l'étouffement se resserme... Qui peut bien lui en vouloir à ce point ?

Au rythme des semelles qui claquent dans les ruelles sombres de la Cité de Calvin, Corinne Jaquet met une fois de plus en scène sa ville natale. Elle le fait ici au cœur d'une des dix plus grandes courses pédestres européennes, un événement incontournable qui réunit chaque année, en décembre à Genève, des dizaines de milliers de personnes.

L'auteure: Une romancière amoureuse de sa ville

Née à Genève en 1959, Corinne Jaquet a conduit des études classiques avant de se lancer dans les sciences politiques où elle obtient, en 1983, la licence (mention études internationales). Elle se tourne alors vers le journalisme et entre au journal La Suisse. En 1984, elle se consacre aux faits divers et à la chronique judiciaire. Quand elle quitte le quotidien, en 1992, elle reste toutefois en poste au Palais de Justice de Genève, où elle travaille pour Le Nouveau Quotidien, pour Le Matin, mais surtout pour l'agence Associated Press.

Responsable pendant plusieurs années de la rubrique judiciaire

Suite colonne page suivante

COURSE PÉDESTRE

«À travers le coteau» à Bernex

photo: JP Levelt



Le samedi 29 mars dernier, sous un soleil éclatant, a eu lieu la 37^e édition de la course pédestre «À travers le coteau» à Bernex qui comprend notamment un parcours, de 4 km, réservé aux conseiller-e-s des communes genevoises.

Au départ de cette compétition 53 participants et le vainqueur de cette épreuve est

M. Marcel Basler, de Collex-Bossy, en 15'22' (déjà gagnant l'an dernier) devançant de 10 secondes M. Marc Brudelin, d'Avusy.

Cette année, seul M. Brice Arduini a représenté la Commune de Vernier dans cette course pédestre où il a décroché le 15^e rang en 17 minutes et 43 secondes.

ENCORE UN INCENDIE!

Incendie à l'Abarc à Vernier

Le jeudi soir 27 février, des automobilistes, empruntant la route de Vernier, ont alerté les pompiers. Des flammes s'élevaient à quelques dizaines de mètres de la route. Le baraquement de l'Association ABARC, sis à la route de Vernier 151, ouvert il y a une quinzaine d'années, était en flammes. Le feu avait démarré le long de la façade de cette baraque en bois destinée à l'accueil libre de jeunes de 15 à 22 ans, puis attaqué la toiture. Après une heure de lutte, les hommes du feu étaient maîtres des flammes. A l'heure du bilan, les dégâts sont considérables. Seule la moitié de la structure en bois a été épargnée par l'incendie. Le chantier de reconstruction pourrait durer entre trois et cinq mois.



La feuille de trèfle
JOURNAL DE GENEVE... DES GENS EN RADE

Le numéro 102 de la «Feuille de Trèfle» (journal des gens en rade, édité par Carrefour - rue) est sorti de presse, journal écrit, conçu et réalisé essentiellement par une équipe de bénévoles, dont une partie vit dans la précarité. Ces bénévoles se réunissent tous les mardis après-midi pour un atelier d'écriture destiné à la rédaction d'articles, chroniques et poèmes, méritant les

plus chaleureux remerciements car sans eux la «Feuille de Trèfle» n'existerait pas.

Rappelons que la «Feuille de Trèfle» est réalisée par une équipe de bénévoles et vendue dans les rues de Genève par des personnes en difficulté sociale qui se procurent ainsi un petit revenu ce qui en fait donc un journal différent.

L'ANIMAL DE L'ANNÉE

Le grillon champêtre

Pro Natura, l'organisation de protection de la Nature, a désigné, après le crapaud accoucheur l'an dernier, **le grillon champêtre**, comme animal de l'année 2014, choisissant de mettre en avant cet insecte pour attirer l'attention sur l'intensification de l'agriculture en Suisse et la réduction, comme peau de chagrin, des prairies ensoleillées et fleuries - habitat naturel du grillon - menaçant à terme la biodiversité.

Le grillon champêtre aime les versants ensoleillés... tout comme les promoteurs immobiliers et les architectes. Les habitats du grillon champêtre se couvrent souvent de maisons. C'est ainsi que le chant des grillons champêtres s'est tu à beaucoup d'endroits. Si son chant est bien connu, on ignore généralement à quoi il ressemble : noir, avec un corps trapu et une grosse tête ronde, cette espèce d'orthoptère rappelle un peu l'alien du film éponyme. Mais il faut être rapide pour observer ce petit musicien de deux centimètres. Au moindre danger, le grillon se tait brusquement et se réfugie à la vitesse de l'éclair dans une galerie.



Après s'être caché un moment, il se risque à nouveau sur la plate-forme aménagée devant sa galerie et gardée libre de tout obstacle. Il se remet à chanter, dans l'espoir d'attirer une femelle et de maintenir ses rivaux à l'écart, le chant étant l'apanage des mâles. Comment produit-il ce son caractéristique ? Le bas de leurs ailes avant comporte un alignement de 140 petites dents. L'une passe à une vitesse époustouflante sur le bord de l'autre, ce qui provoque des vibrations sonores amplifiées par une membrane.

Le grillon champêtre représente l'une des neuf espèces de grillons de Suisse, appartenant toutes à l'ordre des orthoptères. 111 espèces d'orthoptères vivent dans notre pays et près de 40% d'entre elles sont en danger.

L'OISEAU DE L'ANNÉE

Le hibou moyen-duc

Après l'animal de l'année désigné par Pro Natura (voir ci-dessus), c'est au tour de l'Association suisse pour la protection des oiseaux d'élire **le hibou moyen-duc** comme oiseau de l'année 2014 afin d'attirer l'attention sur l'importance des habitats naturels semi-ouverts pour la biodiversité.

Le moyen-duc passe ses journées à dormir dans les arbres. Il chasse surtout la nuit (peut chasser le jour par temps très froid) les petits rongeurs, comme le campagnol, et aussi de petits oiseaux, mais c'est plus rare. Au tout début du printemps, il émet son hullement grave, et une fois les oeufs pondus, ils sont couvés de 25 à 30 jours. Le hibou moyen-duc ne se fatigue pas de faire un nid, il niche dans un ancien nid de corbeau, de corneille, de pigeon, de pie bavarde, d'épervier, d'écureuils, etc.

Si peu de personnes l'aperçoivent, il est l'un des rapaces nocturnes les plus répandus de Suisse. Il niche sur le Plateau, dans le Jura et les vallées alpines jusqu'à 1500 m. Certains oiseaux migrent à l'Ouest et au Sud, mais la plupart des oiseaux restent en hiver.

Le volatile aux yeux oranges fait preuve d'une certaine expressivité avec son disque facial et



ses aigrettes, sortes d'oreilles en plumes qui ne servent pas à entendre mais permettent de faire des mimiques. Ses quatorze vertèbres cervicales – le double de celles des humains – lui permettent de tourner la tête à 270 degrés.

Cet oiseau niche en lisière de forêt. Il n'est pas facilement repérable, grâce à ses plumes «camouflage» et aussi parce qu'il dort le jour et n'est en activité que la nuit venue. La seule chose qui le trahit, c'est son hullement. S'il n'est pas dérangé, il peut être observé plusieurs jours d'affilée. C'est l'un des hiboux les plus répandus en Suisse

Il a une longueur de 31-37 cm, un poids de 250 g pour les mâles ou de 300 g les femelles. Son envergure est de 86 à 98 cm, sa tête est surmontée de deux grandes aigrettes souvent dressées : on dit alors qu'il «fronce les sourcils». Et d'ailleurs, elles sont couchées quand le hibou est serein. Ses yeux jaune-orangé sont au centre d'un disque facial arrondi beige/roux.

du défunt journal La Suisse, elle y rédige ses premières chroniques d'histoire criminelle. Ce sera Meurtre à Genève, paru en feuilleton dans le journal avant d'être publié en 1990 par les Editions Slatkine.

En 1994, à la naissance de son fils, Corinne Jaquet s'éloigne de la presse quotidienne. Elle crée en 1996 un journal trimestriel à Veyrier, le «Journal de Veyrier». Depuis 2006, cette publication paraît six fois par an. Elle est distribuée gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Corinne Jaquet a créé une série de romans policiers se déroulant dans différents quartiers de Genève. Le premier titre est paru en 1997 et fut rapidement suivi par de nombreux autres (9 au total) qui, tous, ont remporté un grand succès auprès du public.

«Aussi noire que d'encre» est son premier thriller et le succès sera, comme de coutume, au rendez-vous.

Les vélos prennent les bus et les trams

Les adeptes de la «petite reine», fatigués ou découragés par la pluie, pourront désormais hisser leur bécane dans les bus et trams du réseau des Transports Publics Genevois (TPG). Il faudra, bien entendu, payer un billet supplémentaire pour pouvoir emmener son deux-roues avec soi. Cependant, les tandems, vélos horizontaux ou munis d'une remorque seront prohibés.

Travaux au chemin Delay à Vernier

Le Grand Conseil genevois a ouvert au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 475'200. - en vue de l'étude pour la réalisation des travaux de mise en conformité du chemin Delay par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).

À votre bon droit

Yves Magnin, Avocat

M. N s'interroge sur les conditions de la détention préventive, terme fréquemment reprise par les médias.

La liberté est la règle pendant la procédure pénale et la privation de celle-ci à l'exception. La détention provisoire ou pour des motifs de sûreté est donc une mesure exceptionnelle.

Elle ne peut être ordonnée que si une personne est fortement soupçonnée d'avoir commis un crime ou un délit et, alternativement, qu'elle se soustraie à la procédure en prenant la fuite, compromette la recherche de la vérité en exerçant une influence sur des personnes ou en altérant des moyens de preuve ou compromette sérieusement la sécurité d'autrui par des crimes ou des délits graves après avoir déjà commis des infractions du même genre.

De forts soupçons existent lorsqu'objectivement, la personne a pu commettre l'infraction avec un haut degré de probabilité.

Le risque de fuite, en particulier à l'étranger, doit apparaître probable, sur la base de circonstances telles que les attaches avec la Suisse, les ressources, etc.

Le risque de collusion correspond au risque de destruction, d'altération ou de disparition de preuves et d'influence sur les témoins ou complices.

Le risque de récidive signifie que le prévenu doit avoir déjà commis des infractions (deux en principe au minimum) du même genre et qu'il y ait sérieusement lieu de redouter qu'il commette de nouveaux actes.

L'infraction peut ne pas être identique, mais il doit s'agir de «graves crimes ou délits». Le risque de réitération peut être également admis s'il n'existe qu'un antécédent, voire même aucun, dans les cas les plus graves.

Enfin, la détention peut être ordonnée s'il y a sérieusement lieu de craindre qu'une personne passe à l'acte après avoir menacé de commettre un crime grave.

Les instances judiciaires qui surveillent la détention préventive doivent donc apprécier les circonstances concrètes de chaque cas afin de s'assurer que les conditions exhaustives de son prononcé sont réunies et qu'elle demeure proportionnée au but à atteindre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

Les habitant-e-s de la presqu'île d'Aire et de la Cité du Lignon sont très cordialement invités à participer nombreux l'assemblée générale de notre Association.

Le but, conformément à l'art. 1 des statuts, est le développement et la sauvegarde de la région comprise dans les limites suivantes: Le Rhône, le Pont-Butin, la route de l'Usine-à-gaz, le chemin de Château-Bloch, la zone industrielle du Lignon, la Cité du Lignon et le Rhône. Elle agit de sa propre initiative ou à la demande des habitants et elle est ouverte à toute personne habitant l'arrondissement. **Nous défendons donc votre habitat** contre tout déclassement, suppression d'espaces verts, ainsi que les problèmes de circulation, de nuisances et de salubrité. Apportez donc votre soutien en adhérant à notre Association, en versant le montant de la cotisation annuelle qui s'élève, en 2014, à **CHF 30.- minimum (CCP 12-15388-4)** et même - pourquoi pas? - venir rejoindre notre Comité, toujours à la recherche de forces vives.

L'assemblée se déroulera le Jeudi 8 mai à 19h30

à la Buvette de l'école d'Aire (Ch. Grand-Champs)

ordre du jour

- Accueil du Président
- Lecture et approbation du PV de l'Assemblée générale 2013
- Rapport d'activités 2013
- Rapports financiers 2012 et 2013
- Rapports des vérificateurs aux comptes
- Élection du comité
- Élection du président
- Nomination des vérificateurs aux comptes
- Cotisation 2015
- Activités 2014

Projet IEPA

La Bourdonnette - Informations de M. Alain Gaumann, membre du comité.

Projet de reconstruction des Laboratoires Plan - Informations de M. Bahram Bani Hachemi, architecte, concernant le recours au Tribunal Administratif

Présentation de M. Christian Gostchall, président de l'Association AssProp/Pic-Vert.

Divers

A l'issue de la partie officielle, exposé de Madame Marinella De Nardin, Directrice du Service des Prestations Complémentaires (SPC)

«Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Service des prestations complémentaires»

Exceptionnellement cette année. L'Association s'est permise de joindre, à la convocation des membres, deux bulletins de versement, l'un pour la cotisation 2014 (**CHF 30. – minimum**) et l'autre pour ceux qui souhaiteraient participer aux frais de recours contre la construction du nouveau bâtiment des Laboratoires Plan, au 1, chemin de la Verseuse à Aire.

Une petite collation et le verre de l'amitié seront servis à la fin de l'assemblée.

Nous espérons vous retrouver lors de cette assemblée générale du 8 mai!

Chez vous

PARLONS JARDINAGE

Le mois d'avril

Fleurs

Plantation, en pleine terre, des bulbes d'été (bégonias, lis, cannas, glaïeuls, etc.) en échelonnant, pour les glaïeuls, la mise en terre toutes les deux semaines jusqu'à fin juin pour obtenir en continu des fleurs à couper. Lorsqu'il n'y a plus à craindre des gelées printanières, plantez les dahlias, en mettant directement en place les tuteurs.

Rosiers

Fertilisez, après la taille, avec un engrais à décomposition lente (poudre d'os). Arrosez régulièrement les plantations de l'hiver pour garantir une bonne reprise. Si, par prudence, vous n'avez pas encore taillé vos rosiers, il faut le faire très vite, à la faveur d'une belle journée, pour ne pas retarder la date de floraison et surveillez l'apparition éventuelle de maladies et insectes.



Pelouse

Roulez et aérez les pelouses existantes. Si le temps est beau, vous pouvez démarrer les tontes régulières, en commençant avec une hauteur de coupe raisonnable. Les graminées qui composent votre pelouse ont besoin d'être nourries : utilisez un engrais naturel comme le guano marin en poudre.

Fenêtres et balcons

Dès avril, les étals de grandes surfaces se garnissent de plantes d'été pour le balcon, en proposant même toute la gamme de petites plantes, ce qui est une erreur, les plantes d'été n'étant pas encore prêtes pour être mises en place.

Plantez les pensées, les primevères que vous trouverez en godets dans les commerces et effectuez des apports modérés d'engrais aux bulbes que vous avez plantés dans les jardinières. Leur floraison sera renforcée, et ils pourront ainsi reconstituer leurs réserves.

Vous pouvez également semer en pot des plantes condimentaires (basilic, thym, persil, coriandre, cerfeuil) et pourquoi ne pas tenter, dès la deuxième quinzaine d'avril, voire début mai, l'expérience du jardin potager, avec quelques lignes de radis, quelques plants de tomates, de fraises et même de salades. Au moment des achats, renseignez-vous sur

les variétés existantes qui conviendront pour une culture sur les balcons.

Attention à la législation réglementant l'installation des jardinières et pots de fleurs aux fenêtres et balcons qui prévoit que vous êtes civilement responsable en cas de chute. Fixer donc vos bacs, jardinières, vases, pots à l'intérieur du balcon et pour les fenêtres, assurez-les avec une petite balustrade solidement fixée.

Dans la maison

Arrosez une fois par semaine avec un apport d'engrais. Sortez les plantes ayant hiberné à l'intérieur si le temps le permet. Une bonne pluie sur le feuillage sera du meilleur effet!

Pour relancer la croissance, rempotez les plantes dans un pot d'une taille supérieure de 1 à 2 centimètres et supprimez les feuilles fanées ou abîmées.

Les plantes d'appartement se plaisent devant les fenêtres, mais si le chaud soleil printanier les atteint, il peut provoquer des brûlures sur les feuilles, affligeant des dégâts irréversibles. Pour les baies donnant au sud et à l'ouest, installez un fin rideau (voilage) qui protégera vos végétaux, sans trop perdre de luminosité. Les plantes sortent de leur repos hivernal : c'est le moment idéal pour le rempotage.

Printemps précoce

Gare aux serpents venimeux!



Le beau temps fait sortir les serpents venimeux de leur cachette et le Centre suisse d'information toxicologique (Tox) a déjà recensé trois cas de morsures la semaine dernière. Des événements « inhabituels » à cette saison.

Questionné le Tox n'a pas pu révéler dans quelles régions ces accidents s'étaient produits, « en raison du secret professionnel ». Ce sont des endroits habités habituellement par des serpents venimeux, notamment dans les Alpes.

« La saison des amours » l'apparition précoce de ce type de cas n'est pas due à une augmentation du nombre de serpents, mais bien plus au beau temps. Les vipères profitent des premiers jours ensoleillés, elles sont actives, car c'est la saison des amours.

Mais le Tox se montre rassurant, les morsures de serpent sont, pour l'être humain, moins dangereuses que ce l'on pense ». En Suisse, il n'y a plus eu de cas mortel depuis 1960. Mais ce n'est pas forcément agréable, surtout pour les enfants, alors prenez des précautions.

LA RECETTE DE TANTE LOTTE

Escalopes de dinde gratinées au comté

Pour 4 personnes

4 escalopes de dinde ; 20 cl de crème fraîche liquide ; 20 cl de vin blanc ; 250 g de comté ; quelques feuilles de thym ; 1 cube de bouillon de volaille huile de tournesol ; sel et poivre.

Préchauffez le four à 240°C et faites revenir les escalopes dans l'huile. Salez et poivrez.

Dans une casserole, mettez le vin blanc avec le cube de bouillon et le thym et faites réduire.

Une fois réduit, ajoutez la crème fraîche et portez à ébullition quelques secondes. Ajoutez du poivre.

Mettez les escalopes dans un plat à gratin et nappez-les de la sauce. Coupez le Comté en tranches et recouvrez-en les escalopes.

Enfournez encore pendant 7 minutes et servez les escalopes aussitôt.

A LA MACAV

Rue du Village 52 – Vernier
Du lundi au samedi de 14h30 à 17h30
Fermé le dimanche et vacances scolaire

Hervé Champendal
Juliette Mandrago

du 5 au 24 mai

«Au-delà du mur...
de cette dimension»

Au Temple du Lignon

Dimanche 4 mai à 18h

Quatuor

Véronique Kümin - violon
Martine Schnorhk - alto
Geneviève Fässler - violoncelle
Christine Guye - piano

Programme

L. van Beethoven

Quatuor op.16 en mi bémol
majeur(1810)

Mel Bonis

Quatuor en si bémol
majeur(1905)

Entrée libre – Collecte à la sortie

Muséum d'histoire naturelle
de Genève

Jusqu'au 21 septembre 2014,
de 10h à 17h - Fermé le lundi

Exposition «Oiseaux»

Le plus grand rendez-vous
ornithologique de l'année. Une
exposition inédite sur quatre
étages à l'occasion du cente-
naire de la société Nos Oiseaux.
Quatre regards croisés sur des
animaux à redécouvrir. Du rêve
d'Icare au vol de l'albatros,
l'exposition offre un menu à
déguster sans préjugés.

EXPO CONCOURS PHOTO

Donnez à voir la beauté et
la singularité de la commune
de Vernier.

Que vous vous trouviez à Vernier, au
Lignon, aux Libellules, à Balexert,
à Cointrin, à Châtelaine ou aux
Avanchets... Tel était le thème du
concours de photos lancé par le
Contrat de Quartier d'Aire - Le Lignon.

Le jury a examiné les différentes photos
envoyées par les concurrents et invite le
public à découvrir les vues retenues par les
jurés à la Maison Chauvet - Lullin, à Vernier.



Samedi 3 mai de 14h à 18h
Dimanche 4 mai de 14h à 17h

Vernissage

Vendredi 2 mai dès 18h

LE FOLKLORE EST REVENU AU LIGNON

Pour la troisième année consécutive, le
samedi 5 avril, en fin d'après-midi, après
une journée de répétition et de travail, une
quarantaine de joueuses et joueurs de cor des
Alpes, venus de Genève, de Romandie et de
France voisine ont offert, sur le Mail du Lignon,
un sympathique concert aux habitantes et habi-
tants du quartier, ainsi qu'à des spectateurs
de l'extérieur, leur donnant ainsi l'occasion
d'entendre, d'apprécier ou de faire connais-
sance avec cet instrument, prioritairement
utilisé dans les montagnes.

Rappelons qu'à l'origine, le cor des Alpes était
utilisé pour prévenir les villages d'un danger ou
pour appeler les habitants à l'église. Depuis
1972, de nombreuses œuvres ont été compo-
sées, entre autres par Jean Dätwyler.

Si la place habituelle de cet instrument est,
comme son nom l'indique, dans les Alpes,
les souffleuses et souffleurs ont su mettre
en valeur, face aux immeubles du Lignon,
sa parfaite sonorité et surtout les qualités
des instrumentistes. Merci à ces musiciens
d'avoir transporté, pendant un moment, bien
trop court, le public sur les hauteurs, sûre-
ment encore enneigées malgré l'arrivée du
printemps.

Profitons de cette visite du folklore dans notre
quartier pour signaler que les traditions du
Canton de Fribourg (les poyas, le carnaval des
Bolzes, le menu traditionnel de la Bénichon,
etc) ont maintenant leur site Internet :
www.traditions.fribourgeoises.ch



GARAGE & CARROSSERIE PERROUD

M. REY Succ.

48 bis, route du Bois-des-Frères
1219 Le Lignon/Genève
Tél. 022 796 71 22
Fax 022 796 71 00
www.garageperroud.ch



Entretien & réparation
toutes marques

info@garageperroud.ch Michel REY

Laboratoire dentaire du Lignon ■ Guy Burdet

DEPUIS 1976 AU LIGNON



ENTRETIEN &
RÉPARATION
DE PROTHÈSES

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

NAILS | CORNER

Ongles gel
Vernis semi-permanent
Beauté des mains | Beauté des pieds
Revendeur agréé produits O.P.I

Centre commercial du Lignon | T 022 796 80 30
info@nailscorner.ch | retrouvez-nous sur

Pharmacie des
Sens+

Proximité Disponibilité Ecoute Conseil

Tél. 022 797 27 37
Fax 022 797 27 38
contact@ph-sens.ch
Coupe Gordon-Bennett 4B 1219 Le Lignon

Votre annonce dans

ECHO

Aïre-Le Lignon

Le journal de l'Association des Intérêts d'Aïre-Le Lignon

Tirage
5'000 ex.

Format
A4

Papier
90 gr. couché

Distribution
tous ménages

Du 1/8 de page à la page de couverture,
rendez visible votre commerce à travers
le journal de votre région!

Dès CHF 175.- la parution,
pour une campagne publicitaire ciblée.
Le montage de votre annonce vous est offert!

Contactez-nous pour plus de renseignements, au
022 343 03 43, ou par e-mail à sportmag@vtx.ch

CAR WASH CENTER



24 h/24

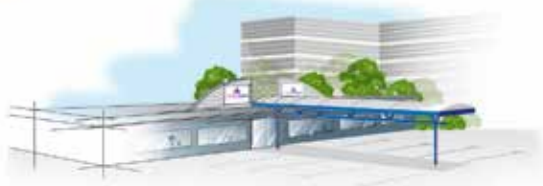
14, route du Nant-d'Avril - 1214 VERNIER

Joyeuses Pâques!

Venez croiser
le Lapin Fripon et
ses chocolats ...

Venez jouer avec
le Magicien et sa
« malle à surprises »

Mercredi 10h - 18h
Jeudi 12h - 18h
Samedi 10h - 18h




Lignon Centre
Le bonheur à votre porte!

